



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2024-19 :

Budget 2024 – Décision modificative n°1

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 mai à 19h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en la Salle Communale en séance ordinaire sous la présidence de Madame Martine SOREL,

•**Personnes présentes** : Madame Martine SOREL, Maire, Monsieur Jean-Joël GIL, Monsieur Jean-Michel GRÉGOIRE, Adjoints, Monsieur Laurent DOULET, Madame Sylvie LEFRANÇOIS, Monsieur Pascal RAYER, Madame Marie-Thérèse HERBINIER, Madame Sandy CLEMENT, Madame Séverine CHAMPETIER Conseillers

•**Personne excusée** : Monsieur Guy FOURNIER (pouvoir à Jean-Joël GIL)

•**Personne absente** : Monsieur Bernard LANDEMARD

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal décide de désigner Madame Sylvie LEFRANCOIS en tant que secrétaire de séance.

Décision modificative n°1

Rectification du budget 2024 suite à une erreur de saisie du budget :

C/2152 chapitre 041 : Diminution de crédits : (moins) 30 000.00 €

C/2152 chapitre 21 : Augmentation de crédits : (plus) 30 000.00 €

Délibération adoptée à l'unanimité des présents

Pour extrait certifié conforme

Le 04/06/2024,

Le Maire

Martine SOREL



La Secrétaire de séance

Sylvie LEFRANCOIS